



Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali

Actualités céréalières

SGPV-FSPC
Belpstrasse 26 - CH - 3007 Berne
T +41 (0)31 381 72 03 - F +41 (0)31 381 72 04
info@fspc.ch - www.fspc.ch

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glaser, Président

Gestion des quantités – une obligation

Dans un marché des céréales panifiables où la demande des meuniers ne progresse plus, où la pression des importations de produits finis est de plus en plus forte, la gestion des quantités produites est indispensable pour maintenir des prix aux producteurs les plus élevés possibles.

En effet, même de petits excédents peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les producteurs. Ainsi, la gestion des quantités fait partie des tâches principales de la FSPC, qui s'engage ainsi clairement et directement en faveur des producteurs.

Nous avons plusieurs mesures à disposition. Au niveau de la filière, deux mesures ont fait leurs preuves au cours des deux dernières années: les stocks stratégiques et la réduction des importations. Ces deux mesures ont été possibles grâce à la bonne qualité des céréales produites au cours des dernières années. Au niveau de la FSPC, nous avons la possibilité de déclasser les excédents et de soutenir les exportations de produits finis à base de céréales. Ces deux mesures sont financées par les producteurs grâce aux cotisations prélevées sur les céréales panifiables.

Ces cotisations ont été adaptées pour la récolte 2019 à Fr. 4.80/dt. Elles permettent de financer les mesures citées ci-dessus, notamment les soutiens à l'exportation. En contrepartie, nous recevons de l'OFAG un supplément aux céréales (Fr. 128.-/ha en 2019). Le système mis en place pour soutenir les exportations permet des discussions constructives au sein de l'interprofession, notamment au sujet des prix indicatifs et du contingent d'importation.

La gestion des quantités sert donc en premier lieu aux producteurs, car cela permet de maintenir les prix, mais également aux échelons en aval de la filière, par un approvisionnement qualitatif et quantitatif stable et adapté aux besoins.



Pierre-Yves Perrin
Directeur

Moins d'importation de céréales panifiables

La Suisse a bénéficié, trois ans de suite, de très bonnes récoltes de céréales panifiables, tant au niveau de la quantité que de la qualité. C'est une bonne nouvelle, mais cela conduit inévitablement à des excédents.

Depuis un certain temps, les besoins des meuniers sont stables; les capacités de stockage sont quant-à-elles limitées. La FSPC, qui cherche à éviter que les excédents ne fassent pression sur les prix aux producteurs, a dû déclasser 22'256 t de céréales panifiables de la récolte 2019. Cette quantité déclassée est relativement faible compte tenu de la quantité excédentaire. Mais en raison de la bonne qualité, un grand potentiel de commercialisation a été pronostiqué, notamment en cas de mauvaise récolte. Les stocks, considérés comme stratégiques par les partenaires du marché, sont importants pour face à de mauvaises récoltes, mais ils ont maintenant atteint un niveau assez élevé.

Les céréales suisses ont la priorité sur les importations

La filière profite de la haute qualité des céréales suisses au détriment de la marchandise importée. En début d'année déjà, il apparaissait que le contingent tarifaire N°27 ne serait pas épuisé en 2019. Beaucoup moins de céréales panifiables ont été importées et il s'agissait principalement de spécialités (par exemple des céréales en qualité bio). Au total, 42'446 t de céréales panifiables ont été importées sur les 70'000 t du contingent tarifaire pour l'année 2019. Cela correspond à 60% de la quantité qui aurait pu être importée à un droit de douane réduit. Autrement dit, les 27'554 t qui n'ont pas été importées ont laissé la place aux céréales indigènes, ce qui au final limite des quantités excédentaires en stock et évite de devoir encore déclasser de la marchandise.

Soutiens aux exportations en 2019

Le système de soutiens aux exportations mis en place de manière privée par la filière fonctionne. Le bilan définitif de l'année 2019 sera fait d'ici au mois de mars, mais nous constatons que les quantités de céréales suisses exportées sous forme de produits finis ont été maintenues. Sans ce système, environ 50'000 t de céréales panifiables resteraient en Suisse, sous forme d'excédents. Il s'agit donc d'une mesure efficace pour éviter des surplus, qui garantit indirectement aux producteurs le supplément de Fr. 128.-/ha sous forme de paiement direct.



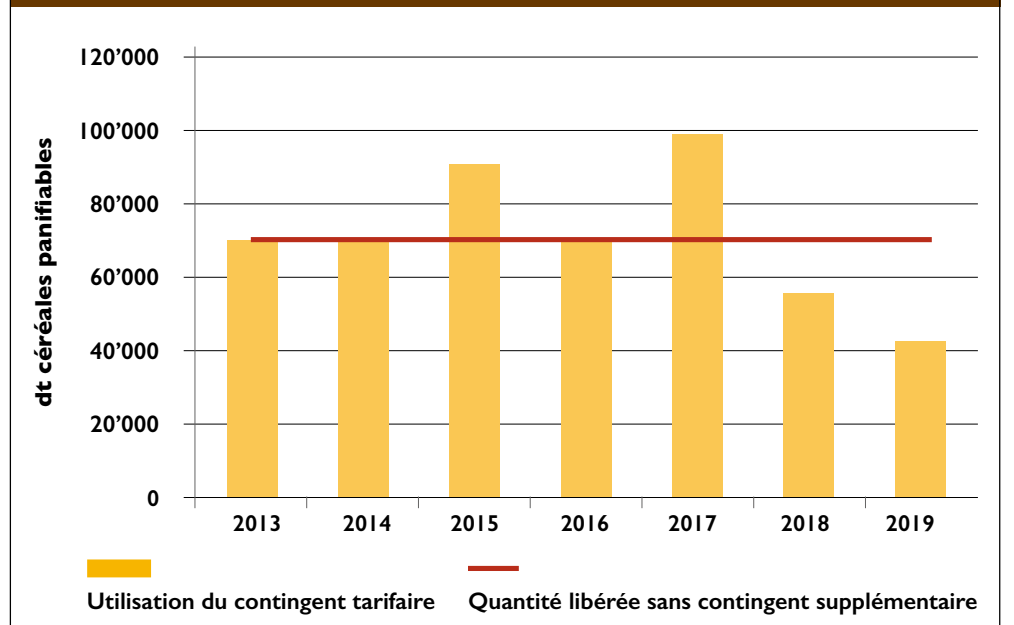
Lisa Studer

Contingent tarifaire N°27: les importations effectives varient

Le contingent tarifaire permet d'importer une quantité déterminée de céréales panifiables (70'000 t) avec des droits de douane réduits. Ce contingent d'importation, notifié à l'OMC, ne tient pas compte de la quantité produite en Suisse puisqu'il ne varie pas d'une année à l'autre. Néanmoins, la quantité définie constitue une protection quantitative importante, car elle limite les importations et permet ainsi d'éviter une pression sur les prix aux producteurs de céréales en Suisse.

Les droits de douane pour les quantités du contingent se montent à Fr. 18.-/dt. Hors contingent, donc au-delà des 70'000 t, les taxes atteignent Fr. 40.-/dt. Ces derniers sont dissuasifs, car ils rendent les importations hors contingent trop coûteuses. Les importateurs doivent en plus payer une contribution aux fonds de garantie de Fr. 5.-/dt. Celle-ci sert à financer les stocks obligatoires pour l'approvisionnement du pays en cas de crise. Les principaux pays de provenance des céréales importées sont l'Allemagne et l'Autriche. Ceux-ci ont toujours couvert, au cours des sept dernières années, au moins 50% des importations totales dans le cadre du contingent d'importation. Certaines années, la part de ces deux pays a même dépassé 75%.

Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27



Contingents supplémentaires en 2015 et 2017

Le contingent a été généralement entièrement utilisé au cours des dernières années. Parfois, il a même dû être augmenté. La récolte 2014, caractérisée par des grandes quantités de blé germé, a conduit à une augmentation de 20'000 t du contingent d'importation sur l'année 2015. Deux ans plus tard, les conditions météo humides ont été responsables d'une récolte 2016 très faible, qui a eu pour conséquence une augmentation de 30'000 t du contingent tarifaire en 2017. Ces augmentations, temporaires, ont été demandées par la filière, afin de combler les manques et de couvrir les besoins en céréales de la meunerie.

Bonnes récoltes – moins d'importation

Depuis lors, les conditions de culture des céréales en Suisse se sont passées sous de meilleurs auspices. Les récoltes de céréales 2017, 2018 et 2019 ont bénéficié d'une qualité et d'une quantité remarquables. Cela n'était pas réjouissant uniquement pour les producteurs, mais pour la filière dans son ensemble, qui a privilégié les céréales suisses au détriment des importations. En conséquence, le contingent tarifaire n'a pas été entièrement utilisé en 2018 et 2019, ce qui a permis d'une part d'éviter des déclassements plus conséquents à la FSPC et, d'autre part, de limiter les stocks de céréales suisses.



Bertrand Gigaud

Comité:

Bertrand Gigaud (VD) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«En Suisse la population augmente, tout comme les attentes des consommateurs vis-à-vis de leur agriculture. Défendre et promouvoir les intérêts des producteurs d'oléagineux et des cultures céréalières dans ce contexte donne du sens et de la motivation à mon engagement au sein de la FSPC.»